

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77 136

Objet

ECLAIRAGE PUBLIC
Transformation du réseau
d'alimentation
Avenant au marché
BOUYARD.

DATE DE CONVOCATION

4 novembre 1977

DATE D'AFFICHAGE

4 Novembre 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 25

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix sept*
le *dix Novembre* à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M *Monsieur TÉTARD*

Etaient présents : MM. TÉTARD, Melle FOUCHÉ, MM. DUFOUR, BUJARD,
LACHAUD, LIS, BOUCHET, COLLE, VIAUD, NAULIN, POUMAILLOUX, PAPEAU,
MONTRON, FABER, BOISARD, GUICHAQUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFELL,
TAP, POUGET, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAI

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. le Maire
MAURELLET par M. PELLETIER

Absents : MM.

M *Monsieur MONTRON* a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'opération a pour but la transformation du réseau d'alimenta-
tion et la modernisation de l'éclairage proprement dit dans le
secteur compris entre l'Avenue de Fontailliac, le marais de Fontailliac,
l'Avenue Louise, l'allée des Chènes, le Bd Jean Lacaze et l'Avenue
Clémence Isidore.

La situation géographique de cette opération est motivée par
les nombreuses réclamations consécutives à la vétusté des ouvrages
et notamment des relais en place.

Il importe en effet de renouveler de telles opérations chaque
fois que possible afin de récupérer le maximum de relais susceptibles
d'être utilisés en d'autres quartiers puisque ceux-ci ne sont plus
fabriqués ni réparés, la S.I.T.F. n'existant plus.

Par délibération en date du 16 Août 1977, le Conseil Municipal
a décidé de conclure un marché négocié avec l'entreprise DELINNE,
rue de la Libération à Génomac, pour l'exécution d'une tranche de
travaux similaires estimés à 10.000 Frs T.F.S.

Cette entreprise consultée est en mesure de maintenir les
conditions initiales de son marché pour l'exécution d'une nouvelle
tranche de travaux.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée Municipale de conclure un avenant au marché initial négocié avec l'entreprise BOISNARD, ledit avenant ayant pour seul objet l'augmentation du montant du marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés et notamment l'article 303

Vu le marché négocié intervenu entre la Ville et l'entreprise BOISNARD, approuvé le 21 Septembre 1977,

Vu le projet d'avenant au marché précité, susceptible d'intervenir entre la Ville et l'entreprise BOISNARD,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Municipale "Travaux - Urbanisme - Equipement et Environnement", réunie le 2 Novembre 1977,

Considérant la nécessité et l'urgence de procéder à la réalisation des travaux précités,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure un avenant au marché initial négocié avec l'entreprise BOISNARD, rue de la Libération à GLENNAS, pour la transformation du réseau d'alimentation et la modernisation de l'éclairage proprement dit, le montant du marché étant porté de QUATRE VINGT MILLE FRANCS (40.000 Frs) T.T.C. à CENT CINQUANT MILLE FRANCS (150.000 Frs) toutes taxes comprises.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 304 article 2331, sous la rubrique "Voirie, Travaux d'amélioration et d'extension du réseau d'éclairage public", du Budget Prévisionnel pour l'exercice 1977.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 5 DEC. 1977

Le Sous-Prefet.

P. HUG



POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint délégué,